



indemnité d'occupation

Par **Ilansoan**, le **05/02/2020** à **19:34**

Bonjour,

Je risque de payer une indemnité d'occupation de 50 000 euros .

Puis-je payer cette somme en échéancier ou suis-je obligé

de payer en une seule fois?

Je ne trouve pas de texte de loi a ce sujet.

Par **youris**, le **05/02/2020** à **20:02**

bonjour,

avec si peu de renseignements, difficile de vous répondre.

si c'est une dette à payer suite à une décision d'un tribunal, le créancier en possession d'un titre exécutoire, peut exiger le paiement immédiat et total de la dette y compris au moyen de saisies.

salutations